

Conseil Municipal - Modification des Commissions et Délégations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : A la suite du décès de M. Jean BOICHARD, j'ai, par arrêtés du 26 août 1992, modifié les délégations de fonctions que j'ai confiées à Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint, et à M. Jacques VUILLEMIN et M. Raymond JEANNIARD, Adjoints, qui seront désormais chargés :

- pour Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET : de la coordination des actions communes à plusieurs délégations, des finances, du budget, de la gestion du patrimoine, de la commission d'adjudication et du contrôle financier.

- pour M. Jacques VUILLEMIN : de l'enseignement, des œuvres scolaires, du personnel communal et des sapeurs-pompiers.

- pour M. Raymond JEANNIARD : de la prévention, de la formation et de l'emploi des jeunes, de l'animation socio-culturelle et du développement social des quartiers.

Par ailleurs, l'intégration de M. Claude HINTZY, nouveau membre de cette assemblée dans les commissions et délégations entraîne les modifications suivantes :

1^{ère} Commission : Finances - Budgets

Vice-Présidente : Mme Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint

(le reste sans changement)

2^{ème} Commission : Urbanisme - Action Foncière (anciennement 3^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jean PONÇOT, Adjoint

Membres de la Majorité Municipale : ajouter M. HINTZY.

2^{ème} Commission : Développement Economique (anciennement 3^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jean PONÇOT, Adjoint

(le reste sans changement).

3^{ème} Commission : Vie Associative - Vie des Quartiers - Tourisme - Citadelle - Kursaal (anciennement 4^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jean-Louis FOUSSERET, Adjoint

(le reste sans changement).

4^{ème} Commission : Relations Extérieures - Agglomération - Région de Franche-Comté - Affaires Européennes - Jumelages (anciennement 5^{ème} Commission)

Vice-Présidente : Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, Adjointe

(le reste sans changement).

5^{ème} Commission : Solidarité - Action Sociale (anciennement 6^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Claude JEANNEROT, Adjoint

(le reste sans changement).

6^{ème} Commission : Voirie-Circulation - Eclairage Public - Nettoyement - Plan Système d'Informations Géographiques (anciennement 7^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Bernard RÉGNIER, Adjoint

(le reste sans changement).

7^{ème} Commission : Logement (anciennement 8^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jean-Claude TISSOT, Adjoint

(le reste sans changement).

9^{ème} Commission : Action Culturelle (anciennement 10^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Bernard LIME, Adjoint

(le reste sans changement).

10^{ème} Commission : Sports (anciennement 11^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Vincent FUSTER, Adjoint

(le reste sans changement).

10^{ème} Commission bis : Information - Communication (anciennement 11^{ème} Commission bis)

Vice-Président : M. Vincent FUSTER, Adjoint

Membres de la Majorité Municipale : ajouter M. HINTZY.

11^{ème} Commission : Enseignement - Oeuvres Scolaires (anciennement 12^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jacques VUILLEMIN, Adjoint

(le reste sans changement).

11^{ème} Commission bis : Personnel Communal - Sapeurs-Pompiers (anciennement 2^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jacques VUILLEMIN, Adjoint

(le reste sans changement).

12^{ème} Commission : Formation - Emploi des Jeunes - Prévention - Animation Socio-Culturelle - Développement Social des Quartiers (anciennement 13^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Raymond JEANNIARD, Adjoint

(le reste sans changement).

13^{ème} Commission : Hygiène-Santé - Salubrité (anciennement 14^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jean-Pierre HIRSCH, Adjoint

(le reste sans changement).

14^{ème} Commission : Environnement (Eau - Assainissement - Espaces Verts - Forêts - Déchets Urbains - Maîtrise de l'Énergie) (anciennement 15^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Jean-Philippe GALLAT, Adjoint

(le reste sans changement).

15^{ème} Commission : Transports - Stationnement - Police Municipale (anciennement 16^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Gérard JUSSIAUX, Adjoint

(le reste sans changement).

16^{ème} Commission : Relations Publiques - Bâtiments Communaux - Parc Automobile (anciennement 17^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Marcellin BARETJE, Conseiller Municipal Délégué

(le reste sans changement).

17^{ème} Commission : Administration Générale - Réglementation - Occupation du Domaine Public - Taxis, Foires et Marchés - Abattoir - Informatique (anciennement 18^{ème} Commission)

Vice-Président : M. Pierre RUEFF, Conseiller Municipal Délégué

(le reste sans changement).

Commission d'Adjudication

Président : M. le Député-Maire ou son représentant : Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint

Membres titulaires :

Majorité Municipale : supprimer Mme VIEILLE-MARCHISET, ajouter M. de SURY.

Membres suppléants :

Majorité Municipale : supprimer M. de SURY, ajouter M. HUMBERT.

Commission Administrative Paritaire du Personnel Communal**Délégués titulaires :**

Majorité Municipale : M. VUILLEMIN en remplacement de M. BOICHARD.

Comité Technique Paritaire Ville et CCAS**Délégués titulaires :**

Majorité Municipale : M. VUILLEMIN en remplacement de M. BOICHARD.

Comité Technique Paritaire Sapeurs-Pompiers Professionnels

Délégués titulaires : M. VUILLEMIN en remplacement de Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint

Comité d'Hygiène et de Sécurité Ville et CCAS

Délégués titulaires : M. VUILLEMIN en remplacement de M. BOICHARD.

Comité des Oeuvres Sociales du Personnel Communal**Conseil d'Administration :**

Majorité Municipale : M. VUILLEMIN en remplacement de M. BOICHARD.

Commission Communale des Impôts Directs

Président : M. le Député-Maire ou Mme VIEILLE-MARCHISET, Premier Adjoint.

Membres titulaires :

M. Yves-Michel DAHOUI en remplacement de Mme VIEILLE-MARCHISET.

Commission Départementale d'Urbanisme Commercial

Délégué titulaire : Mme VIEILLE-MARCHISET.

Délégué suppléant : M. ANTONY.

Commission Consultative Départementale de la Protection Civile, de la Sécurité et de l'Accessibilité

Le Maire ou son représentant : M. LAGRANGE.

Commission de Sécurité de l'Arrondissement

Le Maire ou son représentant : M. LAGRANGE.

Conseil d'Administration et Commission Permanente

- du Lycée Polyvalent Pergaud
- du Collège Proudhon
- du LEP Pergaud

M. HINTZY en remplacement de M. VUILLEMIN.

Association de gestion du CFA de la Malcombe

M. de SURY en remplacement de M. VUILLEMIN.

Association des Jumelages

Majorité Municipale : M. MAGNIN en remplacement de M. VUILLEMIN.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous avons quelque peu modifié des délégations des adjoints à la suite du décès de Jean BOICHARD. Vous avez les modifications dans ce rapport ; c'est donc un glissement de tous les adjoints et de toutes les commissions qui remontent d'un cran, ainsi que l'intégration de Claude HINTZY dans un certain nombre de commissions.

Mme BULTOT : Vous nous demandez, Monsieur le Maire, de statuer sur la modification des commissions et délégations. Certes, nous savons que le pouvoir local est très fortement personnalisé en France et particulièrement le municipal avec le système de délégation de pouvoir du Conseil au Maire. Dans ce domaine, la décentralisation n'a rien arrangé ; avec l'accroissement des compétences et des moyens financiers, nous sommes de plus en plus confrontés à de véritables pouvoirs personnels.

Si je suis favorable au fait de donner aux collectivités locales les moyens de gérer leur propre développement, encore faudrait-il aménager en conséquence le fonctionnement démocratique pour atténuer ou éviter les excès d'autoritarisme qui conduisent à terme au blocage.

Nous sommes des partenaires, vous voulez faire de nous des inconditionnels et ce n'est pas acceptable. Des partenaires devraient être au moins consultés quand il s'agit de modifier les délégations, le Maire décidant en dernier ressort comme l'y autorisent ses prérogatives. Il n'y a eu ni information, ni débat avec nous et je pense qu'un zeste de démocratie n'aurait pas nui à l'autorité du Maire.

Sur le fond, je pense qu'il serait souhaitable de réduire les pouvoirs exorbitants des maires et qu'une réforme dans ce sens s'impose. Le Conseil Municipal devrait être un parlement local, proche des citoyens où l'ensemble des sensibilités représentées débattrait publiquement et en connaissance de cause des dossiers qui engagent l'avenir de la cité, comme par exemple le problème des privatisations. En l'état actuel des choses, ce n'est qu'une chambre d'enregistrement des décisions du Maire où les élus minoritaires, qu'ils soient dans la majorité ou dans l'opposition, ont à défendre pied à pied leur temps de parole, leur droit d'accès aux informations approfondies et jusqu'à la possibilité d'être prévenus des thèmes des débats dans des délais raisonnables. Comment, dans ces conditions, parler de transparence, transparence pourtant essentielle au fonctionnement démocratique.

En ce qui concerne l'Alternative Rouge et Verte, nous constatons que vous écarterez de l'exécutif, ce qui revient de fait à nous donner les mêmes statuts que les groupes d'opposition. Vous invoquez la perte de confiance ; pourtant à aucun moment nous n'avons mis en péril la majorité municipale. Nous avons voté toutes les orientations clés pour le développement de Besançon ainsi que les budgets y compris celui après le retrait de délégations. Que vous faut-il de plus ? Nous n'en savons rien. La seule certitude, c'est que nous ne pouvons pas vous en donner plus et que la question de confiance ne peut pas être à sens unique.

Aujourd'hui, nous prenons acte que la confiance n'est pas revenue bien que nous ayons eu des rencontres qui laissaient présager le contraire. N'ayant pas choisi d'être exclue, pensant avoir raison sur le fond, dans l'état actuel des choses, je ne démissionne pas de mon poste de 8^{ème} Adjointe. Les élus de l'AREV resteront dans la majorité municipale aussi longtemps que le programme sur lequel nous sommes

élus sera respecté. Nous réaffirmons avec force que nous sommes une composante distincte de la majorité présidentielle. Notre soutien est un engagement vis-à-vis des Bisontins sur le programme élaboré ensemble mais en aucun cas un soutien à une ou à des personnes. C'est ainsi que nous servirons au mieux, je le pense, nos convictions.

En ce qui concerne vos propositions de modification des commissions et délégations, je tiens à préciser que les hommes ou les femmes qui sont proposés pour animer commissions et délégations ne sont pas en cause mais nous nous abstiendrons d'apporter notre approbation à M. le Député-Maire qui aujourd'hui n'a plus confiance en nous.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je n'ai plus confiance puisque cela fait déjà six mois et je vous l'avais dit et redit, la confiance ne se décrète pas. La confiance elle se mérite ; elle se traduit pas un certain nombre d'options qui sont prises à tout instant. C'est vrai que vous n'avez jamais mis en péril la majorité municipale puisqu'elle ne peut pas être mise en péril étant largement suffisante en nombre pour que quels que soient les dossiers sur lesquels vous pourriez ne pas suivre l'exécutif, il n'y avait pas de possibilité de mise en péril.

Je regrette que vous pensiez sérieusement que le Maire fait preuve d'un pouvoir personnel et d'un autoritarisme dans lequel je ne me reconnais guère. Vous avez dit qu'au départ, il n'y a pas eu de débat avec les partenaires pour modifier la municipalité, c'est vrai. C'est vrai puisque la compétence des adjoints est une délégation du Maire et je n'ai pas eu de débat avec mes propres amis de la majorité municipale, socialistes et autres, pour réfléchir à la façon de revoir un petit peu cette municipalité. J'ai simplement eu l'occasion de le dire à Marguerite VIEILLE-MARCHISET. Je crois que le poste de Premier Adjoint sera bien tenu par elle et c'est avec la Première Adjointe que j'avais moi-même choisie que nous avons pensé à redistribuer un petit peu de ses compétences car elle était trop chargée, soit à Raymond JEANNIARD, soit à Jacques VUILLEMIN ; c'est tout ce qu'il y a eu comme remaniement de la municipalité. Donc je ne voyais pas l'utilité puisque ce sont des décisions personnelles du Maire d'en aviser les uns ou les autres, de prendre ici ou là des avis. J'ai simplement informé la population par l'intermédiaire des médias classiques que l'exécutif était quelque peu remanié suite au décès de Jean BOICHARD.

Vous restez adjointe, c'est parfaitement votre droit. Vous restez dans la majorité municipale, tant mieux ! Nous verrons dans les semaines et les mois qui viendront si effectivement cette confiance peut être redonnée aux représentants de l'Alternative Rouge et Verte. C'est tout le commentaire que je voulais faire suite à votre déclaration qui se conçoit parfaitement, qui est parfaitement logique lorsqu'on regarde du point de vue de l'AREV mais que je ne saurais faire mienne puisque ce n'est pas du tout mon avis. Mais n'insistez pas trop sur la personnalisation du pouvoir. Je pense que la quasi-totalité des villes sont bien gérées parce que le Maire a des pouvoirs, qu'il dispose d'une majorité de droite, de gauche, d'ailleurs. Je pense également que les maires sont avant tout des gestionnaires et après, mais bien après, ils sont aussi des politiques c'est vrai. Mais je crois que dans certains esprits on est déjà des politiques et puis après on espère faire de la gestion ; ce n'est pas le cas à Besançon déjà depuis bien longtemps. Monsieur TOURRAIN, un avis ?

M. TOURRAIN : Une remarque Monsieur le Maire simplement. Quand j'entends vous accuser de pouvoir personnel, je me rappelle les diatribes et les invectives d'un certain François MITTERRAND vis-à-vis du Général de GAULLE. Je suis tout à fait partisan et vous le savez bien, de l'autorité dans une assemblée. La pagaille n'a jamais rien engendré de bon mais quelquefois je vous l'ai déjà dit, je déplore une sorte de désinvolture que vous manifestez vis-à-vis des opinions qui sont celles des groupes qui ne sont pas de votre majorité. Je crois que de ce côté-là j'aurai l'occasion d'y revenir car certaines fois vous ne répondez pas aux questions qu'on vous pose, vous esquivez, vous êtes un « esquivé » remarquable.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourtant c'est un art qu'on ne m'a jamais appris.

M. TOURRAIN : Vous étiez un bon basketteur mais vous auriez dû faire de l'escrime, vous auriez été imbattable. On aura l'occasion de revenir sur la façon de mener les débats ; nous nous en sommes déjà entretenus, j'ai émis un certain nombre de protestations et j'ai demandé qu'on tienne compte de nos

avis et surtout qu'on nous réponde. Je prends un exemple : la commission d'accès aux documents administratifs vous a demandé de me communiquer le rapport qui était établi par notre regretté Jean BOICHARD ; vous ne me l'avez pas communiqué alors que la commission vous a donné l'instruction de le faire. Vous deviez agiter cela vers le médiateur. Pour le moment, je n'ai toujours pas le document et j'aurais bien aimé l'avoir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est déjà un document ancien cette fois mais c'est vrai que dans ce cas-là la commission a demandé que je vous livre ce document, je ne vous l'ai pas livré car j'ai fait appel à un médiateur de la République qui je l'espère me répondra, mais en tout cas ne dites pas que je ne vous ai pas répondu. Là je n'ai pas voulu vous satisfaire sur le souci de curiosité qui était le vôtre à ce moment-là pour une question qui ne vous intéressait pas du tout.

Vous avez parlé de désinvolture, ce n'est pas vrai. Si parfois je fais un peu d'humour, il faut bien quant même se détendre de temps en temps, je ne suis pas désinvolte avec quiconque. Maintenant je crois que ce qui serait intéressant, c'est que nos collègues qui ici doutent encore du souci de participation démocratique du Maire et des Adjoints, aillent aussi dans d'autres assemblées -je ne parle pas du Conseil Général, mais d'autres assemblées communales ou régionales-. Ils reviendraient ici avec beaucoup d'intérêt en constatant qu'on y peut au moins s'expliquer, discuter, dialoguer etc. alors n'ayons quand même pas de la vie municipale une image noircie à souhait.

Mme FOLSCHWEILLER : Quand nous avons eu un débat sur le retrait de la délégation à Martine BULTOT, j'avais dit qu'il s'agissait d'un problème interne à la majorité, ce que je pense toujours. Néanmoins je préfère m'abstenir sur cette question car je pense que la position de Martine BULTOT actuellement est une situation qui n'est pas très claire, pas très bien définie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est très clair chez moi ! Par contre, je ne sais pas quelle est la place de votre voisin de droite, André NACHIN dans les commissions, y est-il au titre des Verts ? Je ne sais pas, mais enfin il sera chez lui partout où il le souhaitera !

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 5 abstentions, en décide ainsi.